

DIRECTION ENERGIES ENVIRONNEMENT RISQUES

■ Pôle Environnement & Biodiversité

Rédigé par : Boukmis B. BOUNAB
Tel : 02 40 99 31 96

Réf : DEER6D5.1.24_CR_2019_06_18

Nantes, le 25 juin 2019

Compte-rendu n°24

Objet de la réunion : **Comité Technique Intercommunal (CTI)**

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE HERTZIEN

« Charte relative aux modalités d'implantation des stations radioélectriques sur le territoire de Nantes Métropole »

Date de la réunion: **18/06/2019** - Lieu: **NANTES METROPOLE - BATIMENT VALMY -11 AVENUE CARNOT
SALLE DE LA JOHARDIERE - REZ-DE-CHAUSSEE**

Participants :

Communes Membres de Nantes Métropole:

Communes	Elu(e) référent	Agent référent
BASSE GOULAINÉ	Alain VEY	Sandrine BUKOWSKI - DGS
BOUAYE	Marie-Bernadette BOUREAU	Rozenn BRETAUDEAU
BOUGUENAIS	Christine LANDREAU	Marie-Laure LAGARDE
BRAINS	Rémi AMAILLAND	Laurent CHAUVELON
MAUVES SUR LOIRE	Hubert CREUZET (excusé)	Grégory BRAUD (excusé)
NANTES	Catherine BASSANI	Boukmis B. BOUNAB
SAINT AIGNAN DE GRANDLIEU	Jean-Claude LEMASSON	Antoine GOHIN
THOUARE SUR LOIRE	Jean Luc DEROUIN	Jérôme ROSEAU

(1) La commune de La Chapelle Sur Erdre a été décidé de reporter l'avis de ce projet à un Comité Technique Intercommunal ultérieur.

Exploitants d'infrastructures radioélectriques:

GRDF	Jean-Marc PERROUX	Responsable déploiement concentrateurs
BOUYGUES TÉLÉCOM	Maxime DUCHENE Mickaël GODARD François MALARD	Chargée des Relations Extérieures
FREE MOBILE	Jean-Claude ARAUJO OLIVEIRA Samira BOUSALA Jérôme RENAUD (TDF)	Responsable Négociation Région Ouest
ORANGE	Vincent BONNOT	Responsable Territorial Négociation
SFR	Grégory DELBARRE	Chargé de Relations Patrimoine

Nantes Métropole (Directions):

Direction Energies, Environnement et Risques	Virginie THUNE	Directrice (excusée)
Direction Energies, Environnement et Risques - Pôle Energies	Vincent HURE	Chargé de mission (excusé)

Diffusion : Présents et excusés

Copie pour information :

ELUS ET CHARGÉS DE QUARTIERS NANTAIS, CONCERNÉS PAR UN PROJET :

Catherine CHOQUET, Adjointe de Quartier **CENTRE VILLE** – **Laurence CROCHET**, Chargée de quartier Centre Ville

Abbassia HAKEM, Adjointe de quartier **BELLEVUE - CHANTENAY - SAINTE-ANNE** – **Laurence GUITTIER**, Chargée de quartier

David MARTINEAU, Adjoint de quartier **MALAKOFF-St DONATIEN** – **Céline LOUP**, Chargée de quartier

Ali REBOUH, Adjoint de quartier **DERVALLIERES-ZOLA** - **Saïd KAROUI**, Chargé de quartier

Catherine TOUCHEFEU, Adjointe de quartier **BOTTIERE-DOULON** – **Anne DELSOL**, Chargée de quartier

Fabrice ROUSSEL, 1^{er} Vice-président de Nantes Métropole et Président de la Commission Consultative Intercommunale, instance de la Charte relative aux modalités d'implantation des stations radioélectriques sur le territoire de Nantes Métropole.

Franckie TRICHET, Adjoint au Maire de Nantes, délégué à l'Innovation et au numérique

Olivier PARCOT (DGS Nantes Métropole), Philippe MAREST (DGTEESU), Eric CHEVALIER (DGDCT), Beatrice MERAND (DGDEAI), Nathalie HOPP (DGR), Nathalie ROBIN (DSFIL), Guy DAVIEAU (DTP), Isabelle LEFEBVRE-COURONNE (BATI), Laila NAASSILA (DUR), les DGS des 24 communes, les référents « Charte » (Elus et agents) des 24 communes membres.

Préambule

Conformément à la [Charte relative aux modalités d'implantation des stations radioélectriques sur le territoire de Nantes Métropole](#), les communes membres siègent au Comité Technique Intercommunal lorsqu'un projet d'implantation ou de modification concerne leur commune (*Article 3.2.3- COMITÉ TECHNIQUE INTERCOMMUNAL de la Charte Intercommunale*).

* Chaque Dossier d'Information Mairie (projet) présenté en séance a reçu un accord de principe ferme du bailleur (propriétaire ou délégataire) pour accueillir les stations radioélectriques sur son patrimoine.

**** L'AVIS DE CONFORMITE A LA CHARTE AUTORISE L'EXPLOITANT À DÉPOSER UNE AUTORISATION D'URBANISME SANS QUE CET AVIS NE PRÉJUGE DE LA DÉCISION ADMINISTRATIVE**

1. PROJETS D'IMPLANTATION DE STATIONS RADIOÉLECTRIQUES (DOSSIERS D'INFORMATION MAIRIE) – AVIS communes membres AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE HERTZIEN du territoire de Nantes Métropole (Bas, Haut et Très Haut Débit *mobile*)

RAPPEL : GRDF – Déploiement GAZPAR : Voir lettre du 24/12/2014, en PJointe, de Madame La Présidente de Nantes Métropole à la Direction de GRDF

Communes	LOCALISATION	PROJE N° T (DIM)	OPERATEUR	AVIS DE CONFORMITÉ À LA CHARTE	OBSERVATIONS /COMMENTAIRES
BASSE GOULAINÉ	25 rue de la Razée	1 17857	GRDF	AJOURNE	GRDF doit se rapprocher de la commune pour un échange préalable afin d'arrêter un avis sur cette implantation
BOUAYE	25 rue de Saint Aignan 13 route de Bouguenais	2 2' 13269 13270	GRDF	AJOURNE	GRDF doit se rapprocher de la commune pour un échange préalable afin d'arrêter un avis sur cette implantation
BOUGUENAIS	Rue de La Pierre Anne	3 T51624	BOUYGUES TELECOM	AJOURNE	La Commune maintient son souhait de voir les antennes installées sur support existant. La société ARTERIA (filiale de RTE) a proposé un pylône RTE (N° 16 - CHEV5L61ZDOUL) à proximité de l'emplacement ciblé
BOUGUENAIS	5 rue de l'aéronautique	4 T51618	BOUYGUES TELECOM	AJOURNE	La commune renouvelle son souhait d'une mutualisation sur support existant à proximité 1. Pylône de 30m FREE Mobile 44020_001_03 (3 rue de l'Aéronautique) ** FREE Mobile est favorable à accueillir Bouygues Télécom 2. Pylône de 25m SFR 441643 , hébergeant SFR et ORANGE (13 rue de l'Aéronautique). Ce pylône nécessiterait un redimensionnement

Communes	LOCALISATION	N°	PROJET (DIM)	OPERATEUR	AVIS DE CONFORMITÉ À LA CHARTE	OBSERVATIONS /COMMENTAIRES
BRAINS	La Pilaudière	5	T51613	BOUYGUES TELECOM	OUI	13/12/2018 - Rencontre Bouygues Télécom/Commune: Accord du Maire, en compagnie du DGS
	Rond Point de Bel Air	6	13260	GRDF	AJOURNE	GRDF doit se rapprocher de la commune pour un échange préalable afin d'arrêter un avis sur cette implantation
MAUVES SUR LOIRE	Impasse des Loquets	8	15883	GRDF	AJOURNE	GRDF doit se rapprocher de la commune pour un échange préalable afin d'arrêter un avis sur cette implantation
NANTES	20, rue Corentin Bourveau (Quartier BOTTIERE-DOULON)	9	44109_095_01	FREE Mobile	AJOURNE	PRESENCE d'un établissement particulier de notoriété publique visé à l'article 5 du décret n°2002-775 situé à moins de 100 mètres --- AZIMUT 290° dirigé vers l'établissement scolaire ⁽²⁾ - Impact visuel minimisé par l'intégration des antennes dans 3 fausses cheminées - ACCORD PROPRIETAIRE FONCIER A CONFIRMER AVIS AJOURNE, en attente d'un réazimutage de l'antenne 290° et de l'accord ferme du bailleur.
	Avenue Sainte Anne (Quartier BELLEVIE-CHANENAY - SAINTE ANNE) Projet déjà autorisé > Présentation Evolution 5G	10	44109_066_02	FREE Mobile	OUI	Ce projet présente les installations destinées à la 5G. - Ce projet a donné lieu à un avis de conformité à la Charte lors du CTI du 23/01/2018 (Dim007). - DECLARARTION PREALABLE N° 44109 18 A1764 accordée le 14/01/2019 - Accord ANFR Implantation 12/04/2019

Communes	LOCALISATION	N°	PROJET (DIM)	OPERATEUR	AVIS DE CONFORMITÉ À LA CHARTE	OBSERVATIONS /COMMENTAIRES
NANTES	37 boulevard Jean Ingres (Quartier DERVALLIERES-ZOLA)	11	T51827	BOUYGUES TELECOM	OUI	PAS DE PRESENCE d'un établissement particulier de notoriété publique visé à l'article 5 du décret n°2002-775 situé à moins de 100 mètres --- - Impact visuel minimisé par l'intégration des antennes dans 3 fausses cheminées - ACCORD PROPRIETAIRE installations d'antennes destinées à la 5G.
	1 Quai Henri Barbusse (Quartier MALAKOFF-SAINT DONATIEN)	12	T51600	BOUYGUES TELECOM	OUI	PAS DE PRESENCE d'un établissement particulier de notoriété publique visé à l'article 5 du décret n°2002-775 situé à moins de 100 mètres --- - Impact visuel minimisé: les antennes seront peintes en trompe-l'œil - SOUS RESERVE D'UN ACCORD DU PROPRIETAIRE
	8 rue Victor Schoelcher (Quartier BELLEVIE-CHANENAY - SAINTE ANNE)	13	T51847	BOUYGUES TELECOM	OUI	PAS DE PRESENCE d'un établissement particulier de notoriété publique visé à l'article 5 du décret n°2002-775 situé à moins de 100 mètres --- - Impact visuel minimisé: les antennes seront peintes en trompe-l'œil - SOUS RESERVE D'UN ACCORD DU PROPRIETAIRE
SAINT AIGNAN DE GRAND LIEU	8 rue Antoine de Saint-Exupéry	14	T51621	BOUYGUES TELECOM	AJOURNE	Dans l'attente de la rencontre qui réunira La Commune, les opérateurs et Nantes Métropole qui doit statuer sur un ensemble de projets. Si cette réunion n'est pas effective avant le 31/08/19, chaque opérateur devra rencontrer directement la commune pour leurs projets respectifs.
THOUARE SUR LOIRE	20 Avenue de l'Europe	15	9317	GRDF	OUI	Installation dans un Centre Technique Nantes Métropole.

1. 1 PROJETS FREE MOBILE VISES LORS D'UN COMITE TECHNIQUE DEDIE VILLE DE NANTES, LE 21 JUIN 2019

Communes	LOCALISATION	N°	PROJET (DIM)	OPERATEUR	AVIS DE CONFORMITÉ À LA CHARTE	OBSERVATIONS /COMMENTAIRES
NANTES	35 rue Marie-Anne du Boccage (Quartier Centre Ville)	16	44109_089_01	FREE Mobile	NON	Intégration architecturale très insuffisante. Harmonie architecturale altérée. PRESENCE de 2 établissements particuliers de notoriété publique visé à l'article 5 du décret n°2002-775 situé à moins de 100 mètres - Maternelle du Boccage - Crèche « Mickey & Minnie »
	35 rue Racine (Quartier Centre Ville)	17	44109_085_01	FREE Mobile	AJOURNE	Attente d'un avis consultatif des Architectes des Bâtiments de France, depuis le 23/05/2019 Rencontre prévue avec le Service Droit des sols - Action foncière (Quartier Centre Ville) + Architecte Conseil pour présenter l'avant projet.
	6 rue de Belleville (quartier DERVALIERES-ZOLA)	18	44109_078_01	FREE Mobile	OUI (AVEC RÉSERVES)	Attention toutefois à l'intégration architecturale de la fausse cheminée qui semble surdimensionnée par rapport aux éléments avoisinants. Avis définitif soumis l'avis Service Droit des sols - Action foncière (Quartier Centre Ville) + Architecte Conseil

⁽²⁾ **RAPPEL** : La présence d'un établissement particulier de notoriété publique visé à l'article 5 du décret n°2002-775 situé à moins de 100 mètres, n'interdit aucunement l'implantation d'une station radioélectrique. L'article 5 du décret susmentionné précise que l'exposition du public au champ électromagnétique émis par l'équipement ou l'installation doit être aussi faible que possible tout en préservant la qualité du service rendu. L'article 2.2 – établissements particuliers - de la Charte relative aux modalités d'implantation des stations radioélectriques sur le territoire de Nantes Métropole rappelle et recommande cette exigence. Les communes membres de Nantes Métropole souhaite exercer une vigilance plus importantes sur les projets présentés à proximité des dits établissements particuliers.

2. SUIVI PROJETS

L'arrivée de la 5 G sur le territoire de Nantes Métropole :

Madame Catherine BASSANI, Conseillère municipale déléguée à la Santé Environnemental, à la Ville de Nantes, souligne fortement que le calendrier de déploiement de la 5G, décidé par le Gouvernement, encadré par l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) et accompagné par l'Agence Nationale des Fréquences Service Régional, devrait être conditionné en premier lieu par les résultats des mesures d'exposition aux champs électromagnétiques liés aux fréquences dédiées à cette nouvelle génération de réseau de téléphonie mobile, à échéance des expérimentations autorisées.

RAPPEL :

L'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) a délivré deux autorisations pour **expérimenter** la 5G sur le **territoire de Nantes Métropole**, pour une période déterminée (12 mois). Les opérateurs autorisés :

- **SFR - Décision n° 2018-0737 de** l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du **19 juin 2018**
- **ORANGE - Décision n° 2019-0386 de** l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du **14 mars 2018**

* Les décisions précitées indiquent chacune, les sites (coordonnées géographiques) autorisés à expérimenter les fréquences 5G

Pour en savoir plus sur la 5G en France :

- **Gouvernement** : 5G Une feuille de route ambitieuse pour la FRANCE - 16 juillet 2018
https://www.economie.gouv.fr/files/files/Actus2018/Feuille_de_route_5G-DEF.pdf
- **ARCEP** : LA 5G EN FRANCE LE PLAN DE BATAILLE DE L'ARCEP -
https://www.arcep.fr/fileadmin/cru-1561467138/user_upload/grands_dossiers/5G/plan-bataille-5G-arcep-300119.pdf
- **ANFR** : PRÉPARER L'ARRIVÉE DE LA 5G -
https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf

3. CALENDRIER - PROCHAINS COMITES TECHNIQUES INTERCOMMUNAUX

DATE	LIEU	
Mardi 08 octobre 2019 14h30	Nantes Métropole	Afin d'accorder le délai prévu par la Loi ELAN, pour une étude préalable des projets d'implantation, entre le Guichet Unique et les Communes membres, les opérateurs sont invités à communiquer, 1 mois avant la date du Comité Technique , les projets (DIM) à inscrire à l'ordre du jour du prochain comité, au Guichet Unique. RAPPEL : Les projets (DIM) doivent être envoyés aux communes membres et au Guichet Unique
Jeudi 12 décembre 2019 14h30	Salle Johardière Bâtiment Valmy 11 avenue Carnot 44923 NANTES	